



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 juin 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-06-087

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 9.2 « Demande de reconnaissance d'un organisme ».

Adoptée à l'unanimité

2017-06-088

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mai 2017.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 256 552 \$ soit 76 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 200 000 \$.



No de résolution
ou annotation

2017-06-089

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 1 284 104 \$ soit 40,6 % sur un global de 3 161 976 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 67 662 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 11 644 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 1 318 204 \$, soit 31 % du budget, réparties ainsi :

Administration	36 %	Urbanisme	44 %
Sécurité publique	45 %	Loisirs et culture	38 %
Transport	56 %	Frais de financement	8 %
Hygiène du milieu	41 %	CMM	92 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 43 547 \$.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mai 2017 au montant de 251 158,51 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 251 158,51 \$ pour le mois de mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2017-06-090

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE M. le conseiller Léon Leclerc soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} juillet 2017, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-091

EMBAUCHE - RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder à l'embauche d'une réceptionniste à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- > Retienne les services de Mme Francine Allard à titre de réceptionniste pour une période contractuelle de six (6) mois à temps partiel avec possibilité de permanence ; l'embauche, effective au 30 mai 2017, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

M. le conseiller Gérald Ranger indique son opposition à la proposition.

Adoptée à la majorité



2017-06-092
No de résolution
ou annotation

EMBAUCHE - STAGIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder à l'embauche d'une stagiaire en loisirs (coordination d'événements) à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Retienne les services de Mme Chloé Beadoin-Lejour à titre de stagiaire en loisirs (coordination d'événements) pour la période de son stage à temps partiel ; l'embauche, effective au 2 mai 2017, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera les projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 2017-470 modifiant le règlement d'urbanisme 2016-450 relatif au plan d'urbanisme afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme - Cœur de la Ville de Léry.
- Règlement numéro 2017-471 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme - Cœur de la Ville de Léry.
- Second projet de règlement numéro P-2017-472 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé.
- Règlement numéro 2017-473 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452, tel qu'amendé.
- Règlement numéro 2017-474 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme - Cœur de la Ville de Léry.

De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture des règlements lors de leurs adoptions.

2017-06-093

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON – RÈGLEMENTS NUMÉRO 2017-459, 2017-464, 2017-465, 2017-466, 2017-467 ET 2017-468

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Prenne acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de Roussillon et émis le 1^{er} mai 2017 concernant le règlement suivant :
 - Règlement numéro 2017-459 – Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
- Prenne acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, des certificats de conformité approuvés par la MRC de Roussillon et émis le 5 juin 2017 concernant les règlements suivants :
 - Règlement numéro 2017-464 concernant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de mettre à jour certaines dispositions.
 - Règlement numéro 2017-465 concernant le règlement de lotissement numéro 2016-452 afin de mettre à jour certaines dispositions.
 - Règlement numéro 2017-466 concernant le règlement de construction numéro 2016-453 afin de mettre à jour certaines dispositions.
 - Règlement numéro 2017-467 concernant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-454 afin de mettre à jour certaines dispositions.
 - Règlement numéro 2017-468 concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455 afin de mettre à jour certaines dispositions.

Adoptée à l'unanimité



2017-06-094
No de résolution
ou annotation

URBANISME – VOIRIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 38, RUE DU PARC-TISSEUR

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 1^{er} mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du 38, rue du Parc-Tisseur, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-095

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 974 557 (1525, BOULEVARD DE LÉRY)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 4 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise sur le lot 5 974 557 (1525, boulevard de Léry), en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Suite à la fin des travaux de construction du bâtiment principal, les requérants devront faire une nouvelle demande en vertu du règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de rénover le garage existant et l'harmoniser avec la nouvelle construction.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS



2017-06-096

No de résolution
ou annotation

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2009-400, la Ville de Léry souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Léry a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juin 2017, au montant de 5 256 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 – Mackie Research Capital Corporation

578 000 \$	1,10 % 2018
591 000 \$	1,25 % 2019
603 000 \$	1,50 % 2020
616 000 \$	1,75 % 2021
2 868 000 \$	1,90 % 2022

Prix : 99,35700 Coût réel : 1,95769 %

2 – Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

578 000 \$	1,15 % 2018
591 000 \$	1,25 % 2019
603 000 \$	1,40 % 2020
616 000 \$	1,60 % 2021
2 868 000 \$	1,75 % 2022

Prix : 98,86000 Coût réel : 1,96144 %

3 – Financière Banque Nationale Inc.

578 000 \$	1,15 % 2018
591 000 \$	1,25 % 2019
603 000 \$	1,45 % 2020
616 000 \$	1,60 % 2021
2 868 000 \$	1,75 % 2022

Prix : 98,85300 Coût réel : 1,96788 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Mackie Research Capital Corporation est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- **QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 256 000 \$ de la Ville de Léry soit adjudgée à la firme Mackie Research Capital Corporation.
- **QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
- **QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.



No de résolution
ou annotation

2017-06-097

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

- **QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».
- **QUE** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-400**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Léry souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 256 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-400	1 764 200 \$
2009-400	381 500 \$
2009-400	2 460 300 \$
2009-400	650 000 \$

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-400, la Ville de Léry souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 juin 2017.
 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année.
 3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).
 4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Chateauguay
235, Chemin de la Haute-Rivière
Châteauguay (Québec)
J6K 5B1



No de résolution
ou annotation

2017-06-098

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-400 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU TRAITEMENT DES FRÊNES AU TREEAZIN - PROJET V17-001

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a mis en place un programme de surveillance et de contrôle de l'agrile du frêne pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a fait l'inventaire des frênes qui sont situés près des voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder au traitement de certains frênes avec le bio-pesticide «TreeAzin» pour limiter les dégâts dus aux insectes nommés agriles du frêne pour un nombre de 7 175 CM DHP (estimé) sur terrains publics et privés (seulement avec engagement et paiement effectué) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par invitation pour le traitement des frênes au TreeAzin pour la saison 2017, et que six soumissionnaires ont déposé une proposition dans les délais, à savoir :

Arbres Conseils Inc.	41 247,28 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore Ltée	26 834,50 \$
Novafor Inc.	37 238,25 \$
Services d'arbres Primeau Inc.	28 269,50 \$
Services des Espaces Verts	28 700,00 \$
Service d'entretien d'arbres Viau Inc.	25 614,75 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie Service d'entretien d'arbres Viau Inc. s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Service d'entretien d'arbres Viau Inc. le contrat relatif au traitement de certains frênes avec le bio-pesticide «TreeAzin» pour limiter les dégâts dus aux insectes nommés agriles du frêne pour un montant approximatif de 25 614,75 \$, taxes incluses, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-099

CONTRAT D'ENTRETIEN DES GROUPE ÉLECTROGÈNES – 2017-2020

CONSIDÉRANT les propositions déposées par Cummins Est du Canada aux fins de fournir le service d'entretien des groupes électrogènes de l'Hôtel de ville, de la Station de pompage de la Presqu'Île Asselin ainsi que de la Station de pompage P-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien comprend une inspection annuelle au taux de 405 \$ pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, et ce pour chacun des équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Accepte les contrats d'entretien des groupes électrogènes proposés par Cummins Est du Canada pour une inspection annuelle au taux de 405 \$ pour chacun des équipements, et ce pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité



2017-06-100
No de résolution
ou annotation

ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN VUE DU REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – RAPPORT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-02-029, confié un mandat de services professionnels à SNC-Lavalin Inc. aux fins d'étudier la possibilité d'ajouter une capacité additionnelle de traitement des eaux usées si elle veut étendre le service d'égout sanitaire à l'ensemble des citoyens du territoire et permettre l'accueil de nouveaux développements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte le dépôt de l'étude de faisabilité préparée par SNC-Lavalin Inc.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2017-06-101

CLUB NAUTIQUE WOODLANDS

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2017, M. le conseiller Gérald Ranger a déposé un avis de motion demandant que lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, celui-ci statue par vote sur les dispositions à prendre afin d'obtenir copie des plus récents états financiers du Club nautique Woodlands ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Exige que le Club nautique Woodlands dépose, auprès du Conseil municipal de la Ville de Léry, copie des plus récents états financiers.

Le vote est demandé par M. le conseiller Léon Leclerc sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Gérald Ranger et Jacques Laberge

Ont voté contre cette proposition : Léon Leclerc et Johanne Dutil

S'est abstenu de voter sur cette proposition : Éric Pinard

M. le maire a exercé son droit de vote et a voté contre cette proposition.

Rejetée à la majorité

2017-06-102

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Conseil municipal de la demande de reconnaissance d'un organisme reçue le 9 juin 2017 de « L'Association des propriétaires de Ville de Léry » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Désigne l'organisme « L'Association des propriétaires de Ville de Léry » comme organisme reconnu par la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 mai 2017, il y a eu discussions sur le Boisé Châteauguay-Léry.

CITSO

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Une consultation publique aura lieu le mercredi 14 juin 2017 à 19 heures afin de présenter le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry ainsi que les règlements afférents.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 10 juillet 2017. Les rapports suivants seront déposés à cette séance :

- Rapport du secrétaire-trésorier sur le rapport financier au 31 décembre 2016
- Rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2017 est le 17 juillet 2017.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 2 mai 2017 et se poursuivra le 1er et le 3e mardis de chaque mois jusqu'au 7 novembre 2017 (exception 17 octobre 2017).

La collecte spéciale printanière pour les résidus verts est terminée. Nous invitons maintenant les citoyens à promouvoir l'herbicyclage.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Concerts Léry sur le Lac :

- Dimanche, 18 juin 2017 – Les cordes
- Dimanche, 30 juillet 2017 – Les voix
- Dimanche, 17 septembre 2017 – Orgues et harpes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel ou 60 \$ pour les 3 concerts (billets de saison).

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 18 avril 2017. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00

Infrastructure Canada a annoncé le 12 mai 2017 par communiqué de presse que le gouvernement du Canada investira un peu plus de trois millions de dollars dans la Réserve nationale de faune des Îles-de-la-Paix pour la création et la bonification de milieux humides et d'habitats propices aux oiseaux migrateurs, en plus de protéger les rives contre l'érosion. Ce projet vise à compenser la perte de milieux naturels à la suite de la construction du nouveau pont Champlain. La Ville de Léry désire féliciter le travail de La Société d'aménagement du Parc des Îles-de-la-Paix dans ce dossier.

La 11^e édition de la journée de la famille a eu lieu le samedi 20 mai 2017. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les nombreux participants (plus de 700 personnes).

Le 23^e tournoi de golf annuel du Club Optimiste de Léry a eu lieu le samedi 10 juin 2017 au Club de golf de Belle Vue. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les participants.

Le Club Nautique Woodlands est accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirées de la semaine de 17 heures à 20 heures et les fins de semaine de midi à 20 heures à partir du 27 juin 2017. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2017-06-103

Le Festi-Léry 2017 aura lieu le samedi 8 juillet 2017 au Club Nautique Woodlands de 10 heures à 16 heures. Après l'«Octoberfest» de l'an dernier, le thème cette année est la «Fête Irlandaise».

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger indique sa déception concernant le refus de sa demande relativement au dépôt des états financiers du Club nautique Woodlands 2016 à la Ville de Léry. Il révèle qu'il était aussi déçu de ne pas avoir assisté à une rencontre avec les propriétaires des grands terrains vacants en la Ville de Léry le 9 mai 2017. Il indique que le dos d'âne temporaire de la rue de la Gare a été installé à la demande des citoyens locaux.

M. le conseiller Éric Pinard invite la population à assister en grand nombre à la consultation publique qui aura lieu le mercredi 14 juin 2017 à 19 heures afin de présenter le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry ainsi que les règlements y afférents.

M. le conseiller Jacques Laberge réitère son appui concernant la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

M. le conseiller Léon Leclerc offre ses félicitations aux intervenants (Service des travaux publics, Service d'incendie, employés administratifs et élus) lors des mesures d'urgence mises en place pour faire face aux inondations 2017. Il indique qu'une rencontre du Comité de lutte contre l'agrile du frêne aura lieu prochainement. Il mentionne quelques détails concernant la rencontre avec les propriétaires des grands terrains vacants en la Ville de Léry le 9 mai 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur les états financiers du Club nautique Woodlands, le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry, l'achat possible par la Ville de Léry du terrain situé en face du quai municipal (1460, chemin du Lac-Saint-Louis), l'adjudication d'une émission d'obligations en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2009-400, le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (demande de financement et échéancier), le raccordement de la résidence d'un membre du Conseil municipal aux services d'aqueduc et d'égout, la poursuite concernant le Boisé Châteauguay-Léry, l'étude de faisabilité par SNC-Lavalin Inc. relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants, le dépôt des états financiers 2016, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), la reconnaissance de l'organisme « L'Association des propriétaires de Ville de Léry » ainsi que sur les coûts associés à l'achat de sept chaises Adirondack géantes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 06.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER